RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence nationale de la cohésion des territoires

PRÉFET DE L'ARIÈGE
Liberté
Égalité
Fraternité

L'AGGLO Foix-Varilhes

Ville de Foix

quartiers2030



ENGAGEMENT QUARTIER 2030

FOIX CENTRE ANCIEN - QUARTIER DE LA GARE

Avec l'appui
de Ressources & Territoires

Ressources & Territoires

CONTRAT DE VILLE 2024 - 2030

ENTRE LES SIGNATAIRES

L'Etat,
représenté par ***Monsieur Simon Bertoux***, préfet de l'Ariège, délégué territorial ANRU et délégué départemental ANAH

La Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes,
représentée par ***Monsieur Thomas Fromentin***, président

La Ville de Foix,
représentée par ***Madame Marine Bordes***, maire

Le Conseil régional Occitanie
représentée par ***Madame Carole Delga***, présidente

Le Conseil départemental de l'Ariège,
représenté par ***Madame Christine Tequi***, présidente

Le ministère de la Justice,
représenté par ***Monsieur Olivier Mouysset*** , procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Foix

Le ministère de l'Éducation nationale,
représentée par ***Monsieur Mostafa Fourar,*** recteur d'Académie

L'Agence régionale de santé Occitanie,
représentée par ***Monsieur Didier Jaffre,*** directeur régional

La Caisse des dépôts et consignations, Banque des Territoires
représenté par ***Monsieur Olivier Livrozet***, directeur territorial

La Chambre de commerce et d'industrie de l'Ariège,
représentée par ***Madame Josiane Gouze Fauré***, présidente

La Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ariège,
représentée par ***Monsieur Joseph Calvi***, président

La Chambre d'Agriculture de l'Ariège,
représentée par ***Monsieur Lacube***, président

France Travail,
représenté par ***Madame Murielle Henry ,*** directrice territoriale Aude – Ariège

La Caisse d'allocations familiales de l'Ariège,
représentée par ***Monsieur Alain Rouvière ,*** président

L'Office public de l'habitat de l'Ariège,
représenté par ***Madame Marie-France Vilaplana,*** présidente

SOMMAIRE

Préambule…….…….. Page 7

Présentation du territoire……. Page 9

Une géographie prioritaire actualisée et élargie…. Page 13

Contrat de ville Engagements 2030…… Page 19

4 orientations prioritaires du contrat de ville…….. Page 23

Une transition écologique respectueuse
de l'identité médiévale du quartier……. . Page 25

Un développement soutenu de l'emploi et
de l'entreprenariat…….. Page 31

Mieux habiter et vivre ensemble dans le respect
de la tranquillité publique…… Page 35

Agir contre toutes les formes de vulnérabilités…… Page 39

Annexe 1 : Engagements de la Région…….. Page 45

*Annexe 2 : Engagements de la Banque des
Territoires…… Page 49*

Liste des Sigles utilisés

QPV (Quartier Politique de la Ville) ; CdV (Contrat de Ville) ; DDETSPP (Direction Départementale de L'Emploi du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations) ; CAF (Caisse d'Allocation Familiale) ; PAAJIP (Pôle Agglomération Adolescence Jeunesse Information Prévention) ; GPO (Groupe Partenarial Opérationnel) ; CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance); ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) ; NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) ; ANAH (Agence nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) ; OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain) ; PB (Propriétaire Bailleur) ; PO (Propriétaire Occupant) ; DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ; DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) ; FISAC (Fond d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce) ; PEDT (Projet Educatif de Territoire) ; LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) ; PLU (Plan Local d'Urbanisme) ; RSA (Revenu de Solidarité Active) ; ACV (Action Coeur de Ville) ; CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ; FISAC (Fond d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce) ; LLS (Logement locatif Social ; ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) ; OPH (Office Public de l'Habitat) ; DDT (Direction départementale des territoires) ; EPF (Établissement public foncier), ABF (architectes des bâtiments de France) ; BIJ (Bureau Information Jeunesse) ; AIPD (Association Information Prévention aDdictions de l'Ariège) ; MDA (Maison des Adolescents) ; GESCO (Groupement d'Employeurs Sports Co) ; CIE (contrat initiative emploi)et PEC (Parcours emploi compétences) ; Smectom ; UPAP (Union Patronale Ariège Pyrénées) ; CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles); RHI (Résorption de l'Habitat Insalubre)

PREAMBULE

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini les contrats de ville dans son article 6. Initialement prévus pour une période de 6 ans, les contrats de ville actuels sont arrivés à échéance le 31 décembre 2023 pour laisser la place à une nouvelle contractualisation « Quartiers 2030 » qui couvre la période 2024-2030.

La circulaire du 31 août 2023 de la secrétaire d'État chargée de la ville fixe les modalités calendaires et méthodologiques relatives à l'élaboration de cette nouvelle contractualisation.

L'objectif affiché de la démarche Quartiers 2030, reprise notamment lors du Comité interministériel des villes (CIV) du 27 octobre 2023, est de **prioriser les actions en faveur de l'emploi et de l'éducation**. Il vise aussi à construire des quartiers plus sûrs, favorisant l'accessibilité aux services publics et qui sauront s'inscrire pleinement dans la transition écologique. Emploi, éducation, tranquillité publique, cadre de vie et jeunesse sont les champs prioritaires d'intervention du contrat de ville.

Au-delà de ces priorités nationales partagées, le contrat de ville de Foix centre ancien – quartier de la gare s'attache à répondre aux enjeux locaux les plus prégnants du territoire, identifiés en lien étroit avec les acteurs et les habitants.
Des consultations ont eu lieu en ce sens, mettant notamment en avant les thématiques suivantes : le plein emploi, les transitions, l'aller vers et l'accès aux droits, les seniors et la participation des habitants. Cette volonté de territorialisation complète la démarche de simplification, de priorisation et de participation, priorités affichées du nouveau contrat.

PRESENTATION DU TERRITOIRE

Foix, chef-lieu de la préfecture de l'Ariège, est la ville centre de la seule agglomération du département.
La Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes, a été créée le 1er janvier 2017, suite à la fusion des Communautés de Communes du Pays de Foix et du Canton de Varilhes. Composée de 42 communes, la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes poursuit et renforce les politiques d'aménagement, de développement et de solidarités, au service de ses 33.000 habitants.

La Ville de Foix représente près de 30% de la population de l'Agglomération.
Foix a bâti sa renommée autour de son histoire et de son patrimoine historique.

Parcouru par un dédale de ruelles et de venelles médiévales, le centre ancien de Foix possède un patrimoine remarquable composé de monuments protégés, de sites inscrits comme l'église de Saint-Volusien, le Château de Foix (plus de 90 000 visiteurs/an – le château est aujourd'hui le 1er site touristique du territoire et de l'Ariège), la Maison des Cariatides et les Allées de Villote.
Différents programmes visant à la redynamisation et à la requalification globale du centre ancien sont portés par la ville de Foix, l'agglomération Foix-Varilhes et soutenus par l'Etat.

La ville de Foix est inscrite dans deux dispositifs nationaux :

- Action Cœur de Ville – ACV (convention signée en septembre 2018 et son avenant n°1 valant ORT signé le 18 décembre 2020 et sa phase 2 signée le 30 janvier 2024)
- Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain – NPNRU (signature de la convention en septembre 2019)

qui impliquent des engagements stratégiques pour une revitalisation et un développement équilibré et durable du territoire.

En Occitanie, 16,8 % de la population vit sous le seuil de pauvreté en 2020. La région fait ainsi partie des régions métropolitaines les plus pauvres. Les jeunes et les familles monoparentales sont davantage concernés par la pauvreté, plus encore en Occitanie qu'en France métropolitaine. Si les retraités en situation de pauvreté sont les plus nombreux, en pourcentage en revanche les taux de pauvreté les plus élevés concernent les jeunes et les familles monoparentales.

Une démographie tirée par l'attractivité toulousaine

Au 1 janvier 2020, **153 954** personnes résident en Ariège

- La population augmente légèrement entre 2014 et 2020 (+ 0,2 %) au même rythme que sur les cinq années précédentes (+ 0,2 %)
- L'excédent migratoire, constitué par des arrivées dans le département plus nombreuses que les départs, fait plus que compenser le déficit naturel, les naissances étant moins nombreuses que les décès
- La population augmente au nord, en raison de l'influence de l'aire d'attraction de la métropole Toulousaine et le long de la nationale 20 jusqu'aux portes de Tarascon-sur-Ariège
- Les agglomérations de Foix, Lavelanet et Tarascon-sur-Ariège perdent des habitants.

(source INSEE)

L'Ariège est un département âgé, au 17e rang des départements français les plus âgés en 2020 : 26 % de seniors (personnes âgées de 65 ans ou plus). La zone nord est la moins âgée avec 22 % de seniors contre 25 % dans le bassin de vie de Foix et autour de 30 % dans le reste du département. Le vieillissement devrait s'accentuer fortement jusqu'en 2040, avec l'arrivée aux âges avancés des générations nombreuses du baby-boom et des effectifs de jeunes en baisse. La prise en charge des personnes âgées à domicile ou en établissement nécessitera donc des moyens supplémentaires.
Les dynamiques migratoires accentuent le vieillissement. En effet, le département perd des jeunes de 18 à 24 ans par le jeu des migrations aux âges des études supérieures ou du premier emploi. À l'inverse, les arrivées sont plus nombreuses que les départs pour toutes les autres tranches d'âge et particulièrement pour les 55-64 ans qui contribuent à la moitié de l'excédent migratoire de l'Ariège.

(Source INSEE)

Des revenus modestes et un chômage élevé

Les niveaux de vie médians sont en net retrait dans les DOM et en Seine-Saint-Denis (inférieurs à 19 210 euros) et dans une moindre mesure dans les départements de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, du Pas-de-Calais, de la Creuse, de l'Aisne, des Ardennes ou de l'Ariège (entre 19 980 et 20 430 euros).

Les ménages ariégeois ont un niveau de vie modeste. En 2020, six ménages sur dix ne sont pas imposés sur le revenu, ce qui place l'Ariège au 3e rang des départements les moins imposés de France métropolitaine après la Creuse et l'Aude. Seulement un sur dix dispose d'un niveau de vie supérieur à 2 800 € mensuel. L'Ariège est le 12e département de France métropolitaine où le taux de pauvreté est le plus élevé. Il atteint 17,9 % en 2020 contre 14,4 % au niveau national. Selon tous ces indicateurs, les zones est et ouest sont les plus défavorisées. Dans ces territoires âgés, les retraites pèsent presque autant que les salaires dans les revenus disponibles des ménages, ce qui explique en partie le faible niveau de ces derniers.



L'Ariège est le 10e département de France métropolitaine où le taux de chômage est le plus élevé en 2022. Par ailleurs, 9,6 % de la population est couverte par le RSA socle non majoré en 2019, soit 3 points de plus que la moyenne nationale située à 7,2 % (8,8 % pour la région Occitanie).

Le chômage et le recours aux minima sociaux sont particulièrement fréquents dans les zones est et ouest de l'Ariège. Dans l'est, 23 % des enfants et des jeunes vivent dans une famille dont les parents n'ont pas d'emploi et 36 % des 18-24 ans ne sont ni en étude ni en emploi (contre 28 % en Ariège et 21 % en France métropolitaine).

En moyenne sur l'année, la présence des touristes génère 9,6 % de l'emploi marchand, plaçant l'Ariège en 4e position au sein des départements d'Occitanie derrière les Hautes-Pyrénées, l'Aude et les Pyrénées-Orientales.
(source INSEE)

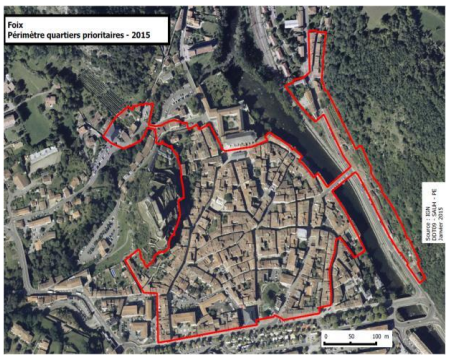
Une situation géographique facilitant les mobilités

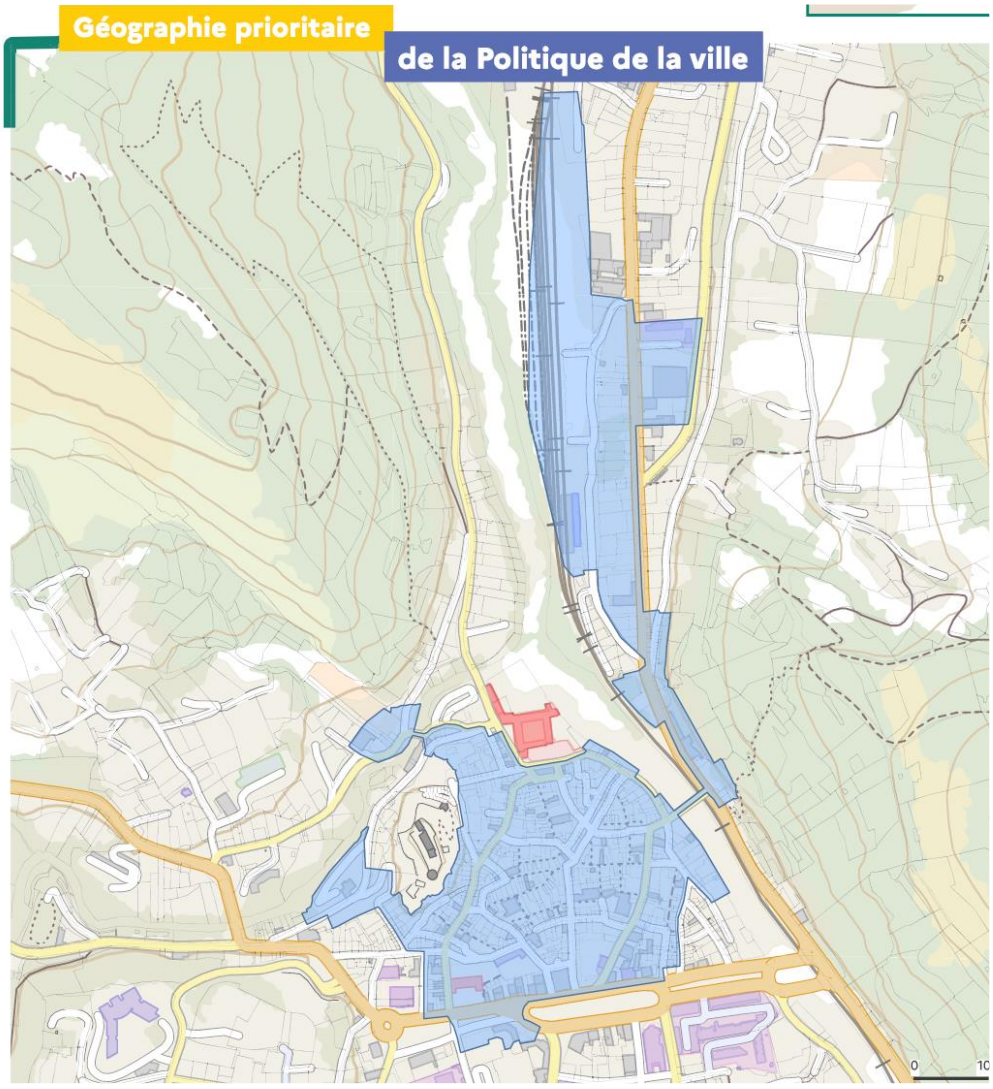
La facilité d'accès au sud de la Haute-Garonne et au pôle métropolitain permet à de nombreux actifs résidant en Ariège de travailler hors du département (13 % des actifs en emploi soit 7 400 personnes). La majorité d'entre eux font la navette quotidienne vers la Haute-Garonne. Mais la porosité des limites départementales se vérifie également dans l'autre sens puisque 5 300 emplois en Ariège sont occupés par des actifs résidant hors du département dont la plupart habitent en Haute-Garonne. De plus, la taille croissante de la métropole toulousaine contribue au développement du nord de l'Ariège. En effet, les navettes augmentent dans les deux sens et l'Ariège offre toujours 96 emplois pour 100 actifs occupés y résidant, un taux stable entre 2008 et 2019. Au sein du département, l'emploi a fortement progressé dans le nord, encore plus que le nombre d'actifs qui y résident : +49 % entre 1999 et 2019 contre +40 %. À l'inverse, il s'est fortement réduit dans l'est (-23 % contre -5 %).
La voiture est de plus en plus utilisée pour les déplacements domicile-travail : juste avant la crise sanitaire, 89 % de ces déplacements se font en voiture contre 86 % en 2009. Quatre ménages sur dix possèdent au moins deux voitures. Le parc de voitures est l'un des moins bien classés de France métropolitaine selon le classement Crit'air. Plus de la moitié des véhicules appartiennent aux catégories les plus polluantes (Crit'air 3, 4, 5 et non classés).
Les déplacements en mobilités douces ou en transports en commun ont légèrement reculé entre 2009 et 2020. Cependant, le développement de pistes cyclables et de voies vertes, avec 165 km d'aménagements cyclables sécurisés en service dans le département en juillet 2022, traduit la volonté de favoriser l'utilisation du vélo pour un usage quotidien ou de loisir.
(source INSEE)

Une géographie prioritaire actualisée et élargie

L'actualisation du périmètre du contrat de ville a été conduite en lien avec les services de l'Etat, la Préfecture et l'ANCT.
La nouvelle géographie intègre le quartier de la gare.

Ancien Périmètre du contrat de ville 2015 / 2023





Nouveau périmètre contrat de ville Foix Centre ancien / quartier de la gare instauré par décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023

Le Quartier Prioritaire de Foix, situé au pied du château est constitué d'un habitat très dense et d'une morphologie médiévale de rues étroites et d'impasses. il est bordé par la rivière Ariège, la rivière Arget et les Allées de Villote, route nationale à fort trafic.

Il était confronté à un double phénomène, d'une part, un nombre d'habitants en diminution et de plus en plus fragilisés et d'autre part, un nombre de logements vacants et potentiellement indignes ou insalubres en augmentation. Malgré la mise en œuvre d'un dispositif d'OPAH RU et la création en cours de logements locatifs sociaux dans le cadre de la convention ANRU, le phénomène perdure.

A ce constat s'ajoute la précarisation et l'isolement d'une partie des habitants, des services publics excentrés et le développement d'actes d'incivilités contribuant à dévaloriser son attractivité.

Le nouveau périmètre est élargi au quartier de la gare en entrée de ville, situé sur l'axe de la RN20, il n'est pas véritablement intégré dans un tissus urbain attractif et ne bénéficie pas de vie de quartier propre. Cependant, il est particulièrement bien relié aux autres quartiers par les différents moyens de transport collectifs et par la voie verte. Cette entrée de ville est une zone de commerce intermédiaire ou se côtoient des commerces variés, alimentaires, équipements, matériaux.
Le nouveau Pôle social qui regroupe l'Accueil de jour de la Croix rouge et le Secours populaire se situe dans ce nouveau périmètre.

Le contrat de ville 2024 - 2030

Le contrat de ville 2024 – 2030 est un document contractualisé, resserré autour des thématiques les plus saillantes issues de la concertation citoyenne et de l'évaluation du contrat de ville 2015 – 2023. Il se veut opérationnel et évolutif.
La mise en œuvre du contrat de ville continuera d'impliquer largement les associations et les habitants et notamment les membres du conseil citoyen.

Le contrat de ville Foix centre ancien / quartier de la gare sera articulé étroitement avec les politiques de droit commun afin de garantir une réelle efficacité de l'action publique menée dans le quartier.
L'ensemble des enjeux stratégiques et des objectifs opérationnels déclinés en actions s'appuieront sur les politiques de droit commun portées par les partenaires signataires.

Une démarche d'élaboration du contrat de ville collaborative, partenariale et participative

Le présent contrat de ville a été conçu en concertation avec les partenaires institutionnels et associatifs, ainsi qu'avec le Conseil citoyen. Il s'appuie sur :

- → *L'évaluation du contrat de ville de 2022*
- → *La concertation des habitants organisée en juillet 2023 en présence du Secrétaire général de la préfecture,*
- → *L'Analyse des Besoins sociaux réalisée par le CCAS en 2022 /2023*
- → *Les données issues du questionnaire auprès des habitants réalisé par le conseil citoyen (décembre à janvier 2024)*
- → *Les données actualisées par l'INSEE sur le périmètre du contrat*
- → *Les échanges avec les signataires du contrat de ville qui ont été organisés sous forme d'ateliers le 6 décembre 2023*

L’évaluation du contrat de ville

L’évaluation du contrat de ville a été réalisée du 1er avril au 25 juin 2022, avec l’appui des partenaires signataires du contrat de ville et du Centre de Ressources Politique de la Ville, Ressources & Territoires.
Des recherches ont été réalisées pour répondre aux questions portant sur la plus-value du Contrat de Ville pour le Quartier à partir des actions, moyens, dispositifs les plus structurants.

- Méthodologie de l'évaluation finale :

6 ateliers thématiques avec les acteurs du contrat de ville (27 acteurs) – Ville, Agglomération, DDETSPP, Ministère de la Justice, Education Nationale, Police Nationale, Police Municipale, Conseil Départemental, CAF, Pôle Emploi, Chambre des Métiers et de l’Artisanat, Chambre de Commerce et d’Industrie, PAAJIP, Bureau Information Jeunesse, Croix Rouge.

- Analyse de différents documents, y compris issus de l’évaluation intermédiaire.
- Croisement des apports qualitatifs avec des apports quantitatifs.

Les préoccupations majeures des habitants

Le 6 juillet 2023 a été organisée, conformément aux modalités de concertations mises en œuvre dans le cadre de la refonte des contrats de ville, une concertation sous forme de réunion sous la présidence du Secrétaire général de la préfecture, sous-préfet d’arrondissement de Foix et le Maire de Foix, une vingtaine de membres du conseil citoyen étaient présents.

Les thématiques abordées :



- **Conseil citoyen : un questionnaire en direction des habitants**

De novembre 2023 à janvier 2024, un questionnaire élaboré, distribué, dépouillé et analysé par le conseil citoyen était disponible pour les habitants et les visiteurs de la ville.

Ce questionnaire avait pour objectif de recueillir les opinions des habitants et des utilisateurs du centre historique sur de nombreux sujets : logement, déplacement, sécurité, commerce, lieux publics, besoins de la jeunesse, animation.

Sur 1500 questionnaires distribués, 400 réponses ont été enregistrées. Il s'agit d'un résultat particulièrement satisfaisant et encourageant qui démontre l'intérêt de poursuivre les politiques engagées.

Les retours représentent 50 % d'habitants et 50 % d'utilisateurs du quartier.

Logement Habitat	Déplacements	Sécurité	Commerces	Lieux publics	Besoins de la jeunesse	Animation
82 % des habitants veulent continuer à y vivre	50 % de personnes favorables à la piétonnisation toute l'année. Un stationnement jugé difficile Les déplacements à pieds plébiscités	Sentiment d'insécurité surtout la nuit. Le sentiment d'une présence policière insuffisante. Le principe du dispositif des Caméras de vidéo protection qui ne rassure que partiellement.	Les plus fréquentés : commerces alimentaires et hors alimentaire, restaurants. Commerces fréquentés pour la qualité des produits, le choix et l'accueil	Propreté insuffisamment satisfaisante malgré une amélioration Un fort intérêt pour la préservation du patrimoine. Une végétalisation satisfaisante.	Des espaces de rencontre des jeunes jugés suffisants Accès aux droits et aux soins à renforcer.	Un quartier jugé animé Une information des animations via les médias locaux et réseaux sociaux.

- **L’analyse des besoins sociaux**

Le centre communal d’action sociale de la ville a réalisé en 2023 une Analyse des Besoins sociaux. Cette étude a été menée par le cabinet IDES Consultants.

Les travaux ont permis d’établir un portrait social, les retours qualitatifs des ateliers organisés avec les partenaires et habitants ont permis de présenter des propositions d’avenir portant sur quatre thématiques approfondies :

- Personnes âgées
- Petite enfance et enfance
- Précarité
- Jeunesse + de 15 ans

Points relevés :

Taille de la commune permettant d’accéder à tous les services administratifs, des efforts mis en œuvre sur les transports publics, avec la densification de la desserte.

Collectivité sensible à la question sociale, ce qui facilite le déploiement de politiques sociales/publiques, de rechercher et mobiliser des moyens : politique de la ville, soutien aux associations, etc.

Offre sociale sur le territoire très riche (équipes professionnelles, bénévoles), déployée dans différents domaines : hébergement, logement, Insertion par l’activité économique, aides alimentaires, PASS santé, etc. De l’aller vers avec notamment un adulte relais à l’accueil de jour, maraudes.

Des enjeux forts constatés :

Un fort enjeu en matière de couverture de soins sur le Département et la Ville de Foix : difficultés d’accéder à des spécialistes (ophtalmo, ORL, …), à des soins dentaires pour la population. Un chantier sur l’attractivité médicale , investissements essentiels pour L’Hôpital, …

Cette problématique d’accès aux soins pèse encore plus particulièrement pour les populations vulnérables et précarisées.

Insuffisance de places d’hébergement d’urgence pointée par les acteurs sur le département.

L’Etat maintiendra ses efforts dans la recherche de la création de nouvelles places.

Impact de l’inflation sur les produits de consommation de base et l’énergie qui pèse sur les publics qui vont être fragilisés, et renforce la problématique pour ceux qui l’étaient déjà.

Une position de Ville Centre où s’organise des services (accueil de jour, colis alimentaire, etc.) qui attire des populations fragilisées. Un questionnement sur la répartition sur le département de l’Ariège de l’effort de solidarité en termes d’accueil.

Contrat de ville : engagements 2030

Gouvernance et mise en œuvre

Les instances de pilotage

Afin de mener à bien la mise en œuvre du contrat de ville Foix Centre ancien / quartier de la gare, le comité de pilotage se réunira au moins une fois par an. Le comité de pilotage est co-présidé par le Préfet de l'Ariège, le Président de l'Agglomération Foix-Varilhes et la Maire de Foix.

Il est composé des partenaires institutionnels et de la société civile signataires du contrat de ville.

Dans un souci de meilleure articulation et de pilotage simplifié, les comités de pilotage de la politique de la ville, de la convention ANRU et de la convention Action Cœur de Ville pourront se tenir conjointement.

Le comité de pilotage approuve le contrat de ville, ses avenants et ses conventions de mise en œuvre. Il prend connaissance de l'avancée du contrat et propose de réajustements. Il approuve le bilan annuel du contrat de ville.

Le comité des financeurs annuel assure le suivi et l'arbitrage des actions et des financements associés au contrat de ville (appel à projet politique de la ville).

La programmation financière

Les actions programmées dans le cadre du contrat de ville pourront faire l'objet d'un financement unique ou de cofinancements des signataires du contrat.

Les crédits alloués pourront provenir de crédits spécifiques ou de crédits de droit commun.
Ces crédits concernent la participation financière de l'Etat au titre du programme 147 et des mesures fiscales particulières à la politique de la ville (abattement TFPB, TVA réduite…).

Un appel à projet politique de la ville sera lancé tous les ans avec une possibilité de signature de conventions pluriannuelles d'objectifs sur trois ans à signer avec certaines associations (20 % de CPO la première année).

Les crédits de l'Etat au titre du Fonds vert seront consacrés à hauteur de 15 % aux quartiers prioritaires.

Le Programme *Entrepreneuriat Quartiers 2030* sera porté par Bpifrance et soutenu par la Banque des Territoires.

Le Programme Régional Occitanie FEDER, FSE+ pour la période 2021-2027 a été officiellement adopté par la Commission européenne le 27 octobre 2022, il peut être mobilisé en fonction des critères pour financer des actions dans le cadre du contrat de ville (cf annexe engagements de la Région Occitanie).

Les engagements du Département de l'Ariège concerneront un soutien dans le cadre des politiques menées au regard de ses compétences et de ses critères d'intervention notamment en matière de renouvellement urbain et de solidarités.

Le cadre de vie et le renouvellement urbain sont financés dans le cadre de la convention Action Cœur de Ville, de l'ORT et de la convention ANRU.

La mise en œuvre opérationnelle

Par convention, l'Agglomération de Foix-Varilhes délègue à la ville de Foix la gestion du contrat de ville.
Cependant, les services de deux collectivités l'Agglomération travaillent étroitement à mettre en œuvre le contrat de ville de par leurs expertises et compétences respectives.

Un partenariat actif et mobilisé

Les partenaires du contrat de ville qu'ils soient institutionnels ou issus de la société civile (associations, conseil citoyen, habitants…) seront mobilisés. Ce partenariat est déjà largement présent comme lors des ateliers de préparation du présent contrat de ville.
Le partenariat pour la mise en œuvre du contrat de ville s'appuiera sur la forte coopération en place dans le cadre de la convention Action cœur de ville afin d'assurer une parfaite complémentarité et coordination des dispositifs.

La démarche d'évaluation

Le contrat de ville 2024 / 2030 fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2027 et d'une évaluation finale.

Le Conseil Citoyen

Le conseil citoyen de Foix est actif depuis 2015.

Plusieurs principes régissent sa composition et son organisation :

- Pas de forme associative ;
- La ville est garante du cadre pour éviter tout débordement ;
- Une charte de fonctionnement
- Un règlement intérieur révisé et mis à jour si besoin par ses membres ;
- Une réunion plénière organisée tous les mois ainsi que des groupes thématiques, de façon plus régulière.

Plusieurs listes de membres composent le Conseil Citoyen, elles sont mises à jour une fois par an :

- les titulaires ;
- les suppléants ;
- les habitants et acteurs hors QPV, qui ne peuvent représenter le conseil citoyen aux instances de la

politique de la ville.

Les moyens dédiés au conseil citoyen sont gérés par la ville :

- Prise en charge de la communication,
- Mise à disposition de locaux de la Mairie + Espace dédié au sein de la maison du projet
- Prise en charge des frais (création d'exposition ou de matériel).

L'implication du conseil citoyen :

Les membres du conseil citoyen participent à l'intégralité des instances du contrat de ville, de l'ANRU et d'Action Cœur de Ville.

Le renouvellement des membres du conseil citoyen se fait au fil de l'eau et par renouvellement partiel par tirage au sort sur les listes électorales.

Le conseil citoyen est particulièrement actif, il se saisit de thématiques particulières et les travaille en groupe restreint : actions de la gestion urbaine de proximité, mémoire du quartier (réalisation d'une exposition...), animation culturelle (Grande Lessive), questionnaire auprès des habitants.

Le conseil citoyen relaie la parole des habitants du quartier. Il participe à différentes commissions regroupant élus et institutionnels : le CLSPD, la commission économie tourisme, les groupes de travail dans le cadre de la Gestion urbaine de proximité.

Le conseil citoyen présente son bilan annuel au conseil municipal.



4 orientations prioritaires pour le quartier

UNE TRANSITION ECOLOGIQUE RESPECTUEUSE DE L'IDENTITE MEDIEVALE DU QUARTIER

Ambition n° 1

Agir pour l'amélioration, la qualité de l'habitat et la lutte contre la précarité énergétique

Ambition n° 2 :

Mettre en valeur le patrimoine et l'identité végétale du quartier

Ambition n° 3 :

Agir pour un quartier plus propre et zéro déchets

Ambition n° 4 :

Favoriser la mobilité des habitants

UN DEVELOPPEMENT SOUTENU DE L'EMPLOI ET DE L'ENTREPRENARIAT

Ambition n° 1

Accompagner les habitants sur l'emploi et l'insertion en proximité

Ambition n° 2 :

Développer et soutenir l'entreprenariat

Ambition n° 3 :

Faire du tourisme, de l'artisanat et des services de proximité un atout pour l'emploi

MIEUX HABITER ET VIVRE ENSEMBLE DANS LE RESPECT DE LA TRANQUILLITE PUBLIQUE

Ambition n° 1

Veiller au développement de mixités urbaines équilibrées, à la mixité sociale et intergénérationnelle

Ambition n° 2 :

Garantir la tranquillité des habitants et lutter contre les incivilités et la délinquance

AGIR CONTRE TOUTES LES FORMES DE VULNERABILITE ET FACILITER L'ACCES AUX SOINS

Ambition n° 1

Développer la prévention santé et favoriser l'accès aux soins

Ambition n° 2 :

Lutter contre les vulnérabilités

Ambition n° 3 :

Renforcer l'accès aux droits, lutter contre l'illectronisme et sensibiliser au bon usage du numérique

Ambition n° 4 :

Promouvoir un accompagnement des enfants et des adolescents adapté à tous les âges

UNE TRANSITION ECOLOGIQUE RESPECTUEUSE DE L'IDENTITE MEDIEVALE DU QUARTIER

Ambition n° 1 :
Agir pour l'amélioration, la qualité de l'habitat et la lutte contre la précarité énergétique

Le centre ancien de Foix est un quartier d'habitat très dense, ramassé autour du château, avec peu de respirations et des ruelles étroites. Les logements sont anciens, peu qualitatifs, avec des pièces mal dimensionnées, sans terrasses ou balcons et parfois vétustes voire insalubres, peu isolés et peu lumineux.

- Poursuivre et mieux faire connaître le programme d'aide à l'amélioration de l'habitat dans le cadre de l'ORT et le programme de renouvellement urbain de la convention ANRU

Grâce à la mobilisation de co-financements auprès de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), de l'Etat, de la Région Occitanie et du Conseil départemental de l'Ariège, l'agglo Foix-Varilhes a mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain pour la période 2021-2026 (OPAH-RU) dans le cadre d'une ORT. Un opérateur, SOLIHA, est chargé d'accompagner les propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs tout au long de leur projet.
La promotion de cette opération sera renforcée par l'intermédiaire des notaires, agents immobiliers et établissements bancaires.

La convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain, portant sur le quartier d'intérêt régional de « Foix centre ancien », a été signée le 11 septembre 2019. La mise en œuvre de la convention ANRU, qui prévoit la création de 34 logements locatifs sociaux et 26 logements en accession sociale à la propriété, s'avère complexe. Les opérations sur les immeubles les plus dégradés en insalubrité ou en péril ont été ciblés en priorité, elles ont aussi concentré de nombreuses difficultés. L'ensemble des partenaires se mobilise pour débloquer ses dossiers complexes, les difficultés ont fait l'objet d'un traitement aux cas par cas avec une recherche de solutions adaptées impliquant tous les partenaires. Ainsi, des opérations de création de logements sociaux ont pu être engagée. Cette dynamique constructive sera poursuivie tant en matière de logements publics ou privés.

Le repérage en amont, dès la mise sur le marché des immeubles potentiellement intéressants, permettra de répondre à la programmation de création de logements publics dans le quartier, développement du partenariat avec les agents immobiliers et l'EPF Occitanie pour les études de faisabilités.

- Développer l’offre de logements étudiants et jeunes travailleurs

Foix accueille un centre universitaire qui compte en 2024 : 453 Étudiants, 5 Masters, 2 Licences, 6 Licences professionnelles, 1 Campus connecté et 1 Diplôme Universitaire. Le lycée Gabriel Fauré propose deux BTS. Des formations en alternance sont disponibles au CFA (CAP, BP, BTS).

Afin que les salariés, internes de l’hôpital, étudiants, apprentis puissent travailler dans les meilleures conditions possibles, notamment lors de périodes de formation ou d’apprentissage, il est essentiel de pouvoir leur proposer des logements.

L’offre de logement dédiée aux salariés saisonniers, aux étudiants et aux apprentis, reste en totale inadéquation avec leurs besoins. Cette carence nuit gravement à l’attractivité des emplois et peut contribuer aux difficultés de recrutement.

Un projet immobilier innovant de résidence mixte ouverte aux salariés, saisonniers, étudiants et apprentis semble pertinent. L’immeuble « ancien hôtel du tourisme » propriété de la ville pourrait être adapté à cette nouvelle offre.

- Réfléchir à la mise en place du permis de louer (ciblage sur un secteur à définir)

Le permis de louer vise à lutter contre le mal-logement en permettant d’appliquer des mesures de contrôle des biens mis en location. Ce dispositif oblige tout bailleur dont le logement se trouve dans un secteur concerné, soit à faire une déclaration préalable à la mise en location, soit à demander une autorisation de mise en location.
Le permis de louer s'applique aux locaux à usage d'habitation, vides ou meublés, utilisés en tant que résidence principale.

Mettre en place une procédure de permis de louer sur un périmètre à définir, plutôt centré sur l’hyper centre du quartier prioritaire ou l’habitat est le plus dégradé sera envisagé pour lutter contre le mal logement.

Ambition n° 2 :
Mettre en valeur le patrimoine et l'identité végétale du quartier

La découverte du centre ancien peut être l'occasion de révéler les éléments marquants du patrimoine, les mettre en valeur et les faire participer de l'attractivité du quartier. La revitalisation du quartier doit amener à une redéfinition de l'identité urbaine, médiévale mais également en lien avec la nature environnante et les espaces publics végétalisé.

- ### Transmettre l'histoire du quartier et valoriser les éléments remarquables

L'histoire du quartier est riche, elle mérite une mise en valeur plus importante. Les habitants, en s'appropriant cette histoire, participeront ce cœur historique et culturel et pourront le promouvoir.

Le conseil citoyen a travaillé à la mise en valeur des ponts de la ville. En effet, les habitants, les anciens par leurs témoignages, les enfants des écoles ont été associés dans une approche historique visant à rendre vivant et particulier le centre ancien. Cette initiative est à dupliquer et amplifier.

- ### Poursuivre la végétalisation du quartier et Favoriser la participation des habitants aux choix de végétalisation et d'aménagement des espaces

Le quartier est constitué d'un bâti dense, la végétalisation des espaces publics a commencé avec la création du jardin public la Passéjade en 2006, depuis les aménagements ont été conçus dans une logique de suppression du stationnement, installation de végétaux en façades d'immeubles et création d'espaces publics apaisés.

Cette orientation sera poursuivie afin de créer des îlots de verdure en centre-ville et favoriser l'accès vers les espaces de pleine nature proches, le parc de Bouychères et la base de loisirs de Labarre.

- ### Poursuivre le programme d'aide à la rénovation des façades

La rénovation des façades dans le respect des préconisations de l'Architecte des bâtiments de France et du futur Site Patrimonial Remarquable participe de l'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité de la ville.

L'aide apportée par la commune aux propriétaires privés qui rénovent leurs façades sera poursuivie en raison de son réel impact.



- En s'appuyant sur la gestion urbaine de proximité, favoriser la sensibilisation à la propreté du quartier

La propreté est une composante essentielle du bien-être en ville. Les comportements vertueux sur l'espace public sont à favoriser par les liens sociaux de qualité et le vivre-ensemble local.

Le rapport à la propreté est relié à des considérations individuelles, collectives, sociales, culturelles et au rapport à l'espace et aux autres. Les espaces publics peu appropriés sont davantage susceptibles d'être dégradés et salis. Le caractère partagé peut conduire les individus à se déresponsabiliser et à considérer l'espace public comme un espace anonyme qui n'appartient à personne et où la responsabilité est uniquement celle des pouvoirs publics plutôt que comme un espace à la charge de tous.

Sensibiliser à la propreté de la ville, organiser l'occupation de l'espace public pour un plus grand respect et une plus grande appropriation seront des actions à mener avec et pour les habitants du quartier.

- Favoriser la réduction des déchets (particuliers et professionnels)

Le quartier prioritaire est équipé d'un dispositif de containers enterrés collectifs pour les ordures ménagères et le tri sélectif. La production et l'abandon de déchets proche des points d'apports volontaires crée des nuisances importantes.

Plusieurs actions peuvent être menées en partenariat avec le SMECTOM : lutte contre le gaspillage et le gaspillage alimentaire, amélioration du tri des déchets.

Depuis le 1er janvier 2024, le tri des biodéchets est généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers. Dans le centre ancien, des composteurs partagés ont déjà été installés, afin de développer la pratique de recyclage de ces déchets, d'autres équipements seront installés et les habitants sensibilisés.

Les professionnels ont été sensibilisés au tri des biodéchets, la Ressourcerie propose un service de collecte auprès des professionnels. Ce dispositif est à développer.

- Promouvoir les clauses environnementales dans les marchés publics

La clause environnementale a pour vocation de permettre d'utiliser la commande publique comme un outil de lutte contre les changements climatiques. Elle permet, à travers un cadre légal précis, de faire appel à des fournisseurs sélectionnés selon leur engagement en matière de développement durable et de transition écologique (emballages, transports, déchets…).

Cette mesure sera intégrée dans le respect de la règlementation concernant les marchés publics et chaque fois que l'objet le permet.

- Favoriser les mobilités actives dans le quartier et sur le territoire

Les habitants du quartier ont accès à l'ensemble du territoire par le transport en commun mis en place par l'Agglo (Agglo'bus). Cependant, la connexion entre le quartier et les autres quartiers ou autres communes limitrophes doit être pensée au prisme des modes doux et des mobilités actives.

Des aménagements en matière de création de voie verte (pont de l'Echo / centre ancien), zone de rencontre pour l'ensemble du quartier prioritaire ont été réalisés. Cependant, ces aménagements sont à poursuivre avec la création de nouvelles zones de circulation apaisées (aires piétonnes, zones de rencontres, zones 30), les double-sens cyclables, les bandes cyclables, zones partagées vélos, piétons, l'installation de cédez-le passage cycliste aux feux.

Développer la mobilité alternative à la voiture implique une action de sensibilisation à l'utilisation des modes doux et le développement les aménagements adaptés, par exemple, des consignes à vélo dans le quartier prioritaire.

- Proposer une gestion du stationnement mieux adaptée aux attentes des habitants

Le stationnement des véhicules est une véritable préoccupation des habitants qui ne disposent que de peu d'emplacements publics ou privatifs dans le quartier.

La fréquentation en journée de la ville conduit à une saturation des parkings existants aggravée par la suppression de places de stationnement lors des aménagements d'espaces publics et une perspective d'augmentation de la fréquentation touristique de la ville.

La mise en place d'un dispositif spécifique pour les résidents permettra de rendre plus attractif le quartier pour l'habitat.

- Compléter l'offre de stationnement pour un accueil mieux adapté des habitants et des visiteurs

Afin de compléter l'offre de stationnement actuelle, un aménagement complémentaire, en proximité immédiate (5 minutes à pied) du QPV est envisagé. Cet aménagement devrait permettre de faciliter l'accès à la ville, désenclaver les zones de stationnement, délester le centre-ville des véhicules encombrants.

Cette nouvelle offre de stationnement serait gratuite ou éventuellement par abonnement prioritairement pour les résidents.

Une alternative pourra être envisagée de création d'un parking de proximité au pôle d'échange multimodal.

Ambition n° 1
Accompagner les habitants vers l'emploi et l'insertion en proximité

L'emploi est un enjeu essentiel de la politique de la ville. Les écarts restent importants entre le quartier prioritaire et le reste du territoire. La réforme de la loi Plein emploi contribuera à accompagner les habitants vers l'emploi et l'insertion professionnelle.

- S'appuyer sur la gouvernance du comité départemental de l'emploi pour mieux accompagner vers une insertion durable

Le comité départemental de l'emploi a pour mission de déployer l'action de l'Etat en matière d'emploi et de veiller à la bonne articulation de l'offre d'emploi proposée par différents acteurs parmi lesquels France Travail, les missions locales et les organismes de placement spécialisés dans l'insertion.

Ce partenariat actif sera renforcé et élargi pour mieux répondre aux besoins des employeurs et permettre une insertion adaptée au plus près des besoins du territoire notamment sur les métiers en tension (restauration, métiers des solidarités…).

Une attention particulière sera portée à la lutte contre le chômage de longue durée et des jeunes notamment par le développement des emplois francs et des PEC et CIE.

- Développer l'offre d'insertion par l'activité économique

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques.

Les opérateurs et partenaires du territoire seront mobilisés pour repérer les bénéficiaires, les orienter vers des parcours d'insertion associant un travail, une formation et un accompagnement adapté. Les partenariats avec les autres employeurs seront développés.

- Poursuivre la généralisation des clauses d'insertion dans les marchés publics

Les clauses d'insertion dans les marchés publics sont mises en place pour les marchés pour les travaux réalisés dans le cadre de la convention ANRU. La généralisation de la clause d'insertion au service de réels parcours vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, s'inscrit dans la politique locale d'accès à l'emploi et à la formation.

Les clauses sociales d'insertion concernent tous les domaines d'activités, elles constituent un levier pour l'emploi local, valorisent la démarche RSE des entreprises sur le volet social et offrent un outil de recrutement efficace. Elles offrent aux salariés en insertion professionnelle la possibilité d'intégrer les effectifs des entreprises

intervenant sur les marchés publics, véritable tremplin vers un emploi stable.

Les opérateurs publics seront incités à développer la mise en œuvre des clauses d'insertion avec l'accompagnement du facilitateur du Département.

- Intégrer des étrangers primo-arrivants et des bénéficiaires de la protection internationale

La signature d'un Contrat Territorial d'Intégration et d'Accueil sera conclu afin de favoriser de manière agile l'insertion professionnelle, favoriser les recrutements sur les métiers en tensions ou encore aider les acteurs économiques locaux sur certains emplois, sur la mobilité ou encore sur le logement.

Tout salarié, tout candidat à un emploi ou à une nomination, à un stage ou à une période de formation en entreprise est protégé contre les discriminations au travail.
Une attention particulière sera portée à la prévention et à la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'emploi, qu'il s'agisse de discriminations directes ou indirectes.

Ambition n° 2 :
Développer et soutenir l'entreprenariat

- Favoriser un maillage commercial attractif en s'appuyant sur l'observatoire des commerces et services et la manager de centre-ville

La mise en relation des porteurs de projet et des bailleurs commerciaux est essentielle à l'implantation adaptée des activités dans le quartier prioritaire, cette mission exercée par la manager de centre-ville et de territoire sera poursuivie ainsi que l'accompagnement des projets de création ou de reprise d'activité.

Dans un même temps, une attention particulière sera portée à la pérennité des activités proposées et à leur insertion dans le tissu économique existant pour un développement équilibré du quartier.

- Accompagner les projets de création ou reprise d'activité

Le partenariat de l'ensemble des acteurs sera mobilisé afin de sensibiliser et encourager les habitants à la création d'entreprises, améliorer l'accès à l'information et la détection des projets de création, mettre en place des accompagnements spécifiques en amont et en aval de la création, faciliter le parcours de la création, diminuer le délai de prise en charge et adapter la durée des séquences de l'accompagnement pour l'adapter au public du quartier.

Le programme **Entrepreneuriat Quartiers 2030** porté par Bpifrance pour faciliter et mieux accompagner l'entrepreneuriat pourra être déployé.

- Transformer la Chapelle Saint Jacques en un lieu dédié aux produits et services locaux

La ville a fait l'acquisition d'une ancienne chapelle, actuellement il s'agit d'une friche qui sera transformée en lieu d'activités en tenant compte de l'équilibre entre le centre ancien et la périphérie ainsi que l'incidence sur la création d'emplois, les flux et l'image touristique de la ville.

Ambition n° 1

Veiller au développement de mixités urbaines équilibrées, à la mixité sociale et intergénérationnelle

- Améliorer la convivialité des espaces partagés et soutenir les animations intergénérationnelles et entre habitants et commerçants et solliciter le label « Ville amie des aînés »

Les différentes places et placettes ainsi que le jardin public « la Passéjade » sont des lieux de rencontre pour les habitants du quartier. Les animations sur ces lieux seront développées sur le modèle de « La grande lessive » mise en œuvre par le conseil citoyen.

La prise en compte du vieillissement est indispensable et doit être pensée à tous les niveaux : habitat, transports, espaces publics, culture, autonomie et soins, lien social et solidarité. L'inscription dans une démarche de labellisation Ville amie des aînés permettra la mise en œuvre d'une politique globale en direction des aînés.

- Habiter autrement le centre ancien

L'agglo Foix-Varilhes a fait de l'accompagnement des aînés et des solidarités humaines un des quatre piliers de son projet de territoire. La construction prochaine d'une résidence autonomie au cœur du centre ancien de Foix en est une traduction concrète.
La résidence accueillera des personnes âgées de plus de 60 ans, autonomes, qui ne peuvent ou ne veulent plus vivre chez elles. Le choix de l'implantation en centre-ville était un choix assumé : outre l'accessibilité facilitée aux commerces, au réseau de transport de L'agglo et aux services de proximité, cette localisation favorisera le développement de partenariats avec les acteurs associatifs et institutionnels (animations, ateliers, activités intergénérationnelles…)
La résidence sera constituée de logements locatifs 34 logements de type T1bis de 30 m² et de services associés (restauration, blanchisserie, internet, téléphone, actions collectives ou individuelles de prévention de la perte d'autonomie, animations et sorties…). Ce projet intergénérationnel comprendra également une colocation de trois places pour des jeunes travailleurs ou étudiants. L'établissement accueillera aussi le CLIC (centre local d'information et de coordination) afin de compléter l'offre dans une logique de guichet unique et de mise en cohérence des services offerts aux personnes âgées.

- Lutter contre l'isolement et développer les lieux de convivialité

De nombreuses personnes seules vivent dans le quartier, l'isolement social se traduit un manque d'engagement envers les autres et de contacts sociaux.

La solitude sociale peut être aggravée par des situations de précarité, de manque d'emploi, de violence domestique, situation de handicap ou de perte d'autonomie. Redonner un intérêt pour les activités et les relations aux autres peut permettre de retrouver une place sociale et une capacité à s'inclure dans le lien social. Le centre social du

Léo sera le lieu privilégié de rencontres, d'échanges et de médiations.

- Favoriser la pratique et les activités sportives et culturelles en QPV et sur le territoire

La culture et le sport jouent un rôle fondamental dans le développement du territoire. Elle peut contribuer à porter les valeurs qui fondent notre société, respect de l'autre, citoyenneté, laïcité et permettre de lutter contre les inégalités en tant que levier et vecteur du lien social. Elle contribue directement à l'identité du territoire, à la qualité de leur image, et à l'amélioration du cadre de vie.

Accompagner des habitants vers les associations culturelles et sportives de la ville, encourager leur engagement dans des activités associatives et leur implication dans des actions de bénévolat ; promouvoir et diversifier les situations permettant de développer et d'exercer leurs compétences sociales en offrant la possibilité d'engagement d'utilité sociale ou d'intérêt général (service civique par exemple), sont autant d'actions qui permettront de favoriser la pratique et les activités en s'appuyant sur le centre social.

Ambition n° 2 :
Garantir la tranquillité des habitants et lutter contre les incivilités et la délinquance

Les incivilités sont une véritable nuisance pour les habitants du quartier (tags, dépôt de déchets, non-respect des espaces publics), qui participent au développement d'un sentiment d'insécurité. Ces nuisances ont un impact direct sur le quotidien des habitants et des commerçants.

- Renforcer les démarches d'aller vers et de médiation sociale (Adultes Relais, Prévention jeunesse, Croix rouge, PAAJIP...)

Le CLSPD de Foix, Montgailhard, Ferrières est l'instance partenariale qui œuvre pour la mise en place d'actions de prévention de la délinquance et de conduites à risque.

Les démarches d'aller vers permettent de sensibiliser les publics jeunes ou moins jeunes à la prévention, de mieux coordonner cette prévention et accompagner à la citoyenneté afin d'éviter les conduites à risque.

- Améliorer la coordination de l'ensemble des acteurs de la prévention et de la sécurité et développer la présence policière

Le Groupe Partenarial Opérationnel se réunit mensuellement pour rechercher des solutions aux problématiques rencontrées dans l'espace public et limiter les désagréments pour les habitants. Des actions spécifiques sont conduites pour prévenir ces situations.

La présence policière (coordination Police nationale / Police municipale) dans le quartier est perçue comme une mesure d'apaisement du quartier et renforce le lien police-population. Des actions spécifiques de rencontre entre les polices et le conseil citoyen, les représentants des commerçants, les jeunes seront mises en place.

En matière d'incivilités liées au dépôt sauvage de déchets, des actions spécifiques seront menées d'information, sensibilisation et répression.

Des actions de médiations spécifiques seront mises en œuvre : médiation canine, accompagnement vers et dans le logement, prévention contre les additions…

- Utiliser le dispositif de caméras de vidéoprotection pour dissuader et prévenir

Un dispositif de vidéo protection est en cours de déploiement sur le quartier, il sera opérationnel en juin 2024. Ce nouvel outil s'inscrit dans une démarche de dissuasion.

AGIR CONTRE TOUTES LES FORMES DE VULNERABILITE ET FACILITER L'ACCES AUX SOINS

Ambition n° 1

Développer la prévention santé et favoriser l'accès aux soins

- Développer des actions de prévention santé en s'appuyant sur la CPTS et les associations

La CPTS Ariège-Pyrénées est un dispositif de coordination initié et porté par les professionnels de santé à l'échelle d'un territoire sous la forme d'une association Loi 1901. Elle regroupe l'ensemble des professionnels de santé libéraux et salariés, les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux ainsi que les réseaux de santé, associations, représentant des usagers et élus, d'un territoire définit.

Elle œuvre pour le renforcement de l'offre de soins et le développement des actions de prévention. Ces actions seront développées en direction des habitants du quartier prioritaire.

- Favoriser l'implantation de professionnels de santé

Les professionnels de santé aspirent à un exercice regroupé, qui favorise l'échange des pratiques et la mutualisation des moyens, permet de consacrer davantage de temps à la formation et de mieux concilier la vie familiale et la vie professionnelle.

Le département de l'Ariège, aux côtés de l'Agence d'Attractivité, l'Ordre des Médecins de Foix et les acteurs de santé en Ariège, invitent les jeunes internes en médecine qui réalisent leurs stages au sein du territoire à découvrir le territoire, ces actions sont un atout pour attirer de jeunes médecins et lever les freins à leur implantation.

L'implantation de professionnels de santé constitue un enjeu à la fois sanitaire et de cohésion territoriale majeur, les partenariats seront renforcés pour favoriser les implantations.

- Coordonner la prise en charge de la santé par l'élaboration d'un Contrat Local de Santé au niveau de la communauté d'agglomération Foix-Varilhes et créer un Conseil Local de Santé Mentale

Les médecins généralistes sont des acteurs majeurs de la prise en charge des troubles mentaux. Mieux coordonner leurs actions avec les professionnels spécialisés en psychiatrie mais également avec les professionnels du secteur médical (infirmiers psy) et du secteur social (travailleurs sociaux) peut permettre d'éviter des conséquences majeures pour les personnes tant sur le plan de sa santé mentale que de sa santé physique.

La Maison Départementale des Adolescents poursuivra son action de prévention en matière de santé mentale des adolescents et développera les partenariats avec les professionnels.

- Favoriser le bien manger notamment dans les cantines scolaires

Agir sur l'offre alimentaire tout en garantissant le respect de la réglementation relative à la qualité des repas servis est la démarche entreprise par la commune . La restauration scolaire permet aux enfants de découvrir les produits, de faire le lien entre agriculture et alimentation et d'apprendre à ne pas gaspiller la nourriture. Ces éléments seront développés pour favoriser le mieux manger au travers de la mise en place de la loi Egalim, l'adhésion à des plates formes d'approvisionnement de produits locaux, des actions de sensibilisation et d'information auprès des familles.

Ambition n° 2 :
Lutter contre les vulnérabilités

- Renforcer les coopérations et les échanges entre travailleurs sociaux par des rencontres régulières

Favoriser l'interconnaissance et la circulation d'informations entre partenaires est essentiel à la prise en charge des personnes vulnérables. Ainsi, dans le cadre du CLSPD seront créées des cellules d'échanges entre travailleurs sociaux sur plusieurs thématiques : l'accompagnement vers le logement avec les opérateurs de l'habitat, la lutte contre les addictions et la prévention par un travail partenarial entre intervenants.

Ce travail de coopération renforcé sera mené dans le cadre du secret professionnel partagé et a pour vocation de proposer un accompagnement au cas par cas.

- Poursuivre et développer les actions « d'aller vers » les publics les plus précaires et en errance à partir de l'accueil de jour (Pôle social)

Dans ce cadre du CLSPD, des partenariats spécifiques sont renforcés afin de développer les démarches d'aller vers les personnes vulnérables qui se regroupent dans les espaces publics ; de faciliter leur prise en charge et les conduire vers des parcours d'insertion. A partir de ce repérage et de cette démarche d'aller vers, des partenariats sont construits pour des accompagnements spécifiques.

- Utiliser le logement comme levier d'insertion et tremplin vers l'autonomie et l'indépendance financière

Le logement joue un rôle essentiel dans le processus d'insertion des personnes les plus précaires notamment les jeunes. Les situations de précarité sont amplifiées par les périodes de chômage et la prépondérance d'emplois précaires, l'absence de prestations sociales stables, la faiblesse des soutiens familiaux possibles.

Le besoin d'être logé est premier dans le processus d'insertion. A partir de là, il peut être envisagé un accompagnement vers un emploi stable et durable et non plus « alimentaire ».

Un accompagnement spécifique de ces publics vers l'autonomie et l'indépendance financière sera mis en place par un renforcement du partenariat avec les acteurs de l'accompagnement social et les opérateurs de l'habitat.

- Développer l'animation sociale du centre social du Léo de Foix

Le centre social du Léo de Foix situé en plein cœur du quartier prioritaire propose de nombreuses activités, il accueille un Lieu d'Accueil Enfants Parents et le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité du centre ancien. Des animations comme le dispositif Monalisa (lutte contre l'isolement des personnes âgées) sont également intégrées dans son projet. Son animation sera développée afin de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. Lieu de rencontre et d'échange entre les générations, il poursuivra ses actions en faveur du développement des liens familiaux et sociaux.



Ambition n° 3 :
Renforcer l'accès aux droits, lutter contre l'illectronisme et sensibiliser au bon usage du numérique

- Faciliter l'accès aux services et dispositifs de droit commun en s'appuyant sur la France Services

L'« accès au droit » est un véritable enjeu pour les personnes vulnérables qui doivent pouvoir être accompagnées afin de faire valoir leurs droits et obligations.

Une promotion renforcée de la présence de la France Service (situé à proximité immédiate du quartier) auprès des habitants du quartier prioritaire sera réalisée.

A partir de la France Service, un travail partenarial élargi sera mis en place pour faciliter l'orientation vers les organismes, services ou professionnels chargés d'assurer ou de faciliter l'exercice des droits et aider à accomplir les démarches nécessaires à l'exercice d'un droit.

- Accompagner vers le numérique

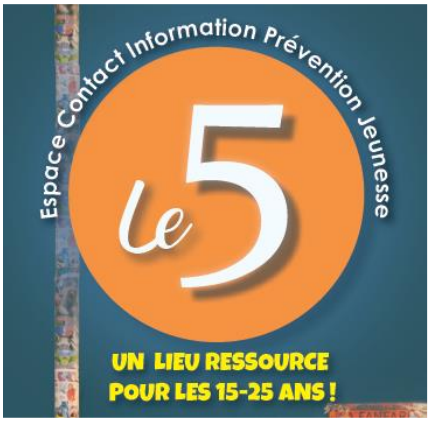
Au-delà de l'accompagnement dans les e-démarches, un accompagnement individualisé vers le numérique participe de l'inclusion sociale.

Le centre social du Léo de Foix développera les ateliers d'accompagnement vers le numérique.

Ambition n° 4 :
Promouvoir un accompagnement des enfants et des adolescents adapté à tous les âges

- Renforcer la coopération entre acteurs enfance – jeunesse – social pour mobiliser et accompagner les familles

Dans le cadre du PEDT, l'ensemble des ressources éducatives du territoire seront mobilisée afin de concevoir, dans le cadre d'une responsabilité éducative partagée, de nouveaux modes d'action en construisant une cohérence éducative à l'échelle du territoire (projets d'école, projets associatifs, projets pédagogiques des structures d'accueil, projets des parents d'élèves, …). Dans ce cadre, l'articulation et la transition entre les différents temps de l'enfant seront repensés afin d'instaurer une continuité éducative.



- Maintenir et développer la politique jeunesse

Dans un contexte où se mêlent difficultés sociales et économiques, la situation précaire d'une frange de la jeunesse préoccupe les acteurs décideurs du territoire. A ce titre, tous les moyens d'action ont été renforcés et développés notamment par l'action du PAAJIP et son nouveau lieu d'implantation dans le quartier prioritaire (Le 5).

Le PAAJIP va poursuivre le développement de ses collaborations avec les partenaires sociaux, les collectivités, les associations de quartier et les habitants du centre ancien dans une démarche d'amélioration du cadre de vie et de cohésion sociale.

Un « réseau jeune » à partir du local le « 5 » sera développé pour favoriser l'inscription dans la participation à des actions et des projets du quartier coconstruits avec les jeunes, soutenir les initiatives et accompagner les démarches.

Un renforcement de la présence des adultes relais dans le quartier prioritaire sera mis en place pour consolider le lien social et mener des actions de prévention.

Citoyenneté, laïcité, égalité homme / femmes, lutte contre les discriminations

Les valeurs de la République garantissent l'égalité des femmes et des hommes et impliquent le rejet de toute violence ou discrimination. Nul ne peut ainsi se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour ne pas appliquer les principes et valeurs de la République.

Les principes constitutionnels imposent un devoir de stricte neutralité, le traitement égal de tous les individus et le respect de la liberté de conscience.
Les valeurs de la République excluent toutes les violences et toutes les discriminations. Ces valeurs garantissent notamment l'égalité entre les femmes et les hommes et reposent sur une culture du respect de chacun.

La laïcité est un principe indissociable des valeurs républicaines et repose sur trois principes : la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.

L'égalité femme/homme, la jeunesse, la citoyenneté et la lutte contre les discriminations seront l'objet d'une attention particulière pour l'ensemble des actions menées dans le cadre du présent contrat de ville que ce soit en matière d'aménagement et accès aux espaces publics, à la culture, d'accès aux animations et aux activités quelles que soient leur nature, d'accès à l'emploi et au logement ainsi qu'aux droits et d'accès aux soins.

Les partenaires et opérateurs du contrat de ville veilleront à ce que chacune des actions soit effectivement en adéquation avec les valeurs de la République et la citoyenneté.

ANNEXE 1

Contribution Région Occitanie aux contrats de ville
« Engagements Quartiers 2030 »

La Région Occitanie réaffirme son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville. Le contrat de ville constitue à ce titre le cadre de référence de l'action régionale pour les quartiers.

Déjà signataire de la précédente génération de contrats de ville, la Région Occitanie mène, depuis 2016, une politique volontariste pour les quartiers, action qui s'est encore renforcée à partir de 2021 avec la création d'une Vice-Présidence dédiée au sein de l'Exécutif régional ainsi que la désignation d'élus référents en charge du suivi des contrats de ville.

L'action régionale pour ces quartiers répond aux enjeux de justice sociale et territoriale dans le cadre d'une Région plus inclusive et dans le respect des principes fondamentaux et des valeurs de la République, notamment la laïcité et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Elle prend également en compte la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Elle renforce la priorité donnée aux quartiers dans l'ensemble des politiques régionales en articulation avec le Pacte Vert lancé en novembre 2020 pour répondre à l'urgence climatique et le Plan Habitat Durable adopté lors de l'AP du 14 décembre 2023 dans une démarche volontaire de construction d'un territoire plus inclusif et plus solidaire en permettant à tout un chacun, en milieu rural et en milieu urbain, quel que soit son degré d'autonomie, quel que soit son âge, quel que soit son genre, quelle que soit son origine, de se projeter dans une vie où l'égalité des chances est une réalité.

La Région agit d'abord et avant tout dans le cadre des compétences et politiques régionales.

AGIR POUR L'EDUCATION ET L'ORIENTATION DES JEUNES

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, le Plan Jeunesses 2023-2028 met en place des mesures visant à accompagner les jeunes collégien.ne.s, lycéen.ne.s, étudiant.e.s, élèves des Ecoles Régionales de la Deuxième Chance, jeunes suivi.e.s en Missions Locales, apprenti.e.s, jeunes demandeurs d'emplois ou salariés, dans l'ensemble de leur parcours en termes d'éducation, d'orientation, mobilité, santé, logement, loisirs… :

L'action ciblée sur les quartiers doit permettre de mettre en synergie les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi, et l'action structurante des associations œuvrant au quotidien dans ces quartiers afin de faciliter le choix et la mise en œuvre des projets professionnels de chacun.

Ainsi, dans le cadre des priorités fixées dans le Plan Jeunesses régional 2023-2028 et en lien avec le service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la présence régionale est renforcée notamment avec des actions à destination des jeunes telles que :

- La mobilisation des Maisons de l'Orientation (dont l'une des trois est implantée au cœur d'un QPV toulousain) et des Maisons de l'Orientation Mobile qui circulent sur l'ensemble du territoire régional, pour aller vers les jeunes qui ont le plus besoin d'accéder à l'information sur les métiers, et au conseil sur leur orientation. Ces Maisons de l'Orientation Mobile se déplacent prioritairement dans les QPV de la région Occitanie,
- Les informations spécifiques sur l'accès aux stages avec la plateforme Id Stages,
- L'accompagnement spécifique dans le cadre de l'Appel à projet annuel « *Et pourquoi Pas ?* » : projets proposés par les lycées autour de l'égalité des chances et de la lutte contre les déterminismes sociaux pour favoriser l'accès des élèves vers le supérieur,

- La participation active aux Cités Educatives développées sur le territoire régional, en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),
- Les informations spécifiques sur le Revenu Ecologique Jeunes qui permet aux jeunes demandeurs d'emploi de se lancer dans une formation verte ou d'être accompagnés sur un projet de création d'entreprise.

FAVORISER L'ACCES A LA FORMATION ET A L'EMPLOI

La Région accompagne le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers « engagement 2030 », en application de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation écologique (SRESTE) 2022-2028. En tant que pilote de cette politique qui est une priorité, la Région est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la création, la reprise et la transmission d'entreprises sur l'ensemble du territoire. Avec un Appel à Projet dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers, elle agit pour lever les freins et proposer une offre combinant accompagnement tout au long du parcours de création ou de reprise et financement.

La Région mobilise également les dispositifs de formation du Plan Régional de Formation ainsi qu'une offre de service dédiée, en lien avec le Service public Régional de l'Orientation (SPRO) pour :

- La formation des publics à travers le Plan Régional de Formation 23/26 :
  - Les dispositifs pré-qualifiants : les Ecoles de la Deuxième Chance (E2C), le dispositif Lectio - Lutte contre l'illettrisme et le dispositif Projet Pro,
  - L'offre qualifiante : deux programmes de formations sont mobilisés pour assurer la professionnalisation des demandeurs d'emploi dans l'objectif de l'accès à l'emploi : Compétence + et parcours Qualifiant. En outre, l'offre de formation des 23 Ecoles Régionales du Numérique qui maillent le territoire d'Occitanie s'adresse particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires.
- L'offre de services dédiés :
  - L'accompagnement des acteurs sur la sensibilisation et le repérage des personnes en situation d'illettrisme grâce à l'action des Centres Ressources Illettrisme (CRIA),
  - La lutte contre le décrochage scolaire au travers de l'animation régionale des Plateformes de Soutien Au Décrochage (PSAD) qui regroupent les autorités académiques et les acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion des jeunes (CIO), Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS),
  - Mon Parcours Formation Métiers : un métier près de chez moi et qui me plait ![1],
  - Innov'emploi expérimentation : accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...

De plus, la Région Occitanie intervient dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et en travail social 2023-2028 qui doit permettre de relever les défis du secteur, mieux orienter, mieux former les professionnels de demain, au plus près des besoins en emploi et des apprenants. La territorialisation de l'offre de formation sanitaire et sociale est présente dans la majorité des contrats de ville.

Par ailleurs, la Région est fortement mobilisée sur des opérations structurantes de relocalisation et réhabilitation d'organismes de formation en santé dans les quartiers prioritaires.
Enfin, la Région agit au plus près des territoires et des quartiers via :

- des opérations dans le cadre du Pacte Régional pour l'Embauche, l'organisation de Salons TAF et ID Métiers,
- la participation de la Région aux Pactes Plein Emploi (services territorialisés de la Direction Entreprises, Emplois, Partenariats économique au sein des Maisons de Ma Région),
- l'action des Maisons de l'Orientation et des Maisons de l'Orientation Mobile qui s'adressent également à un public adulte demandeur d'emploi ou salarié.

[1] https://www.laregion.fr/pfm

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

La Région intervient également dans le cadre de ses politiques volontaristes contribuant au lien social, culturel et sportif dans les territoires avec une attention particulière pour l'égalité des droits et des chances, au travers :

- des aides apportées aux acteurs et associations culturels et sportifs de proximité : aide aux festivals, diffusion culturelle de proximité, langue et culture régionale, acquisition de petits matériels via le dispositif « Club, Occitanie Sport pour Tous », dispositif « Club, Occitanie, Ambassadeur Sport »
- de l'Appel à projet pour un territoire Occitanie plus inclusif et solidaire,
- de dispositifs à destination des jeunes : Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Egalité, Concours Régional Discrimétrages, Premiers Départs en vacances, Sac Ados, Appels à Projets Génération Egalité, Génération santé, Santé mentale et Bien-être,
- du soutien à l'éducation, à l'environnement et au développement durable, …

En complément de ces interventions de droit commun, la Région mobilise un dispositif de soutien spécifique au tissu associatif de ces quartiers[2], essentiel à la vie citoyenne et au lien social, avec une attention particulière aux initiatives permettant de renforcer la médiation dans ces quartiers auprès des publics jeunes et des apprenants.

Afin d'accompagner les acteurs des quartiers populaires dans la lutte contre le racisme, la Région met à leur disposition « la plateforme de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » destinée aux professionnels, formateurs, éducateurs, animateurs.

AMELIORER LE CADRE DE VIE

La Région intervient dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie et de leurs Programmes Opérationnels annuels, y compris avec les Fonds européens. Elle est notamment attentive aux besoins de création/adaptation/modernisation des équipements des quartiers.

Dans ce cadre, elle mobilise l'ensemble de ses politiques régionales de droit commun en investissement ce qui se traduit notamment par des politiques/dispositifs adaptés aux besoins des quartiers[3] : dispositifs Vitalité des territoires, construction ou rénovation des installations sportives, d'équipements culturels, construction de Maisons ou Centres de Santé, équipements touristiques, Pass Commerce de Proximité, dispositif friches, …

La Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre dans les quartiers prioritaires.

Concernant les opérations de renouvellement urbain, elle sera attentive aux politiques de relogement à la qualité architecturale et environnementale des nouveaux programmes.

En lien avec les orientations validées dans le cadre du Plan Habitat Durable, en matière de logement, la Région intervient prioritairement :

- pour accompagner, dans les centres dégradés anciens des petites villes, les communes dans le développement de leur offre de Logement communal locatif à vocation sociale (hors métropoles et communes de plus de 5000 habitants),
- en faveur de la Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux (ROLLS) dans le cadre des conventions ANRU. Les engagements prévisionnels en investissement pris dans le cadre des Conventions NPNRU sont en effet confirmés mais peuvent le cas échéant être

[2] Toutes les informations sur les aides de la Région aux associations sont sur le portail dédié : https://www.laregion.fr/-Des-solutions-pour-vos-projets-

[3] L'ensemble des aides que la Région peut apporter sur les territoires pour accompagner des projets plus vertueux, sobres permettant d'accélérer la transition écologique et sociale est regroupée dans un guide régional des dispositifs en faveur des territoires disponible via le lien internet : https://www.laregion.fr/La-Region-aux-cotes-des-territoires

révisés, soit sur demande des territoires soit sur proposition de la Région, en accord avec les partenaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des projets.

Alors que les habitants des quartiers populaires sont en première ligne face à la précarité énergétique mais aussi sur le front du réchauffement climatique, la Région est particulièrement attentive à la rénovation énergétique des logements dans ces quartiers, à celles des équipements publics, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur au travers de son dispositifs « désimperméabilisation/renaturation des espaces publics et des cours d'école ».

DEVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITE

La Région Occitanie est cheffe de file de la politique des mobilités sur son territoire. Elle a créé liO le service régional de transport public regroupant le train, le car, le transport à la demande, le transport scolaire et les mobilités douces et actives.

La Région considère que les mobilités douces, les transports alternatifs et le désenclavement des quartiers sont des enjeux prioritaires de la politique régionale des mobilités et elle incitera/encouragera les autres Autorités Organisatrices (mobilité urbaine / métropoles, agglomérations, …) à en faire de même.

D'ores et déjà, afin d'encourager les mobilités douces des jeunes d'Occitanie et des quartiers prioritaires, elle offre aux 12-26 ans la gratuité par l'usage à bord des trains et des cars via le dispositif « +=0 ».

En application de la loi d'Orientation des Mobilités régionales (LOM), la Région en partenariat avec les acteurs de la mobilité établit un plan d'action pour définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce plan aura deux vocations : définir les conditions de conseil et accompagnement individualisé à la mobilité et prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.

MOBILISER LES FONDS EUROPEENS

En tant qu'autorité de gestion, la Région Occitanie sera attentive à la mobilisation des fonds européens en soutien des projets et initiatives des quartiers populaires dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021/2027, sous réserve des règles spécifiques d'éligibilité et du respect de la maquette financière.

Le programme opérationnel FEDER/FSE+ vise à réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux autour de 5 priorités dont la relance économique, l'urgence climatique, la formation et l'emploi…

Ainsi, la priorité 5 vise à promouvoir un rééquilibrage territorial et à offrir les mêmes opportunités à tous. Certaines actions sont spécifiquement dédiées aux habitants des QPV comme la création ou la réhabilitation d'espaces de vie urbains (places, squares, parcs etc…) et d'espaces sportifs et de loisirs de proximité (stades, espaces de jeux, salles ou terrains de sports, piscine, etc…).

Les autres priorités peuvent être également mobilisées comme par exemple les mobilités douces : l'aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables en site propre et sécurisées, les équipements et services favorisant le développement des modes de transports actifs dans les gares et haltes du réseau de transport public régional (stationnement vélo, bornes de service…).

Par ailleurs, le Fonds Social Européen intervient directement en soutien des actions de formation, d'inclusion et en faveur de l'emploi.

ANNEXE 2

Engagements de la Banque des Territoires en faveur des Contrats de Ville

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en oeuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).
Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.